QUE METTRE DANS LA BENNE ÉCO-MOBILIER ?

TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS

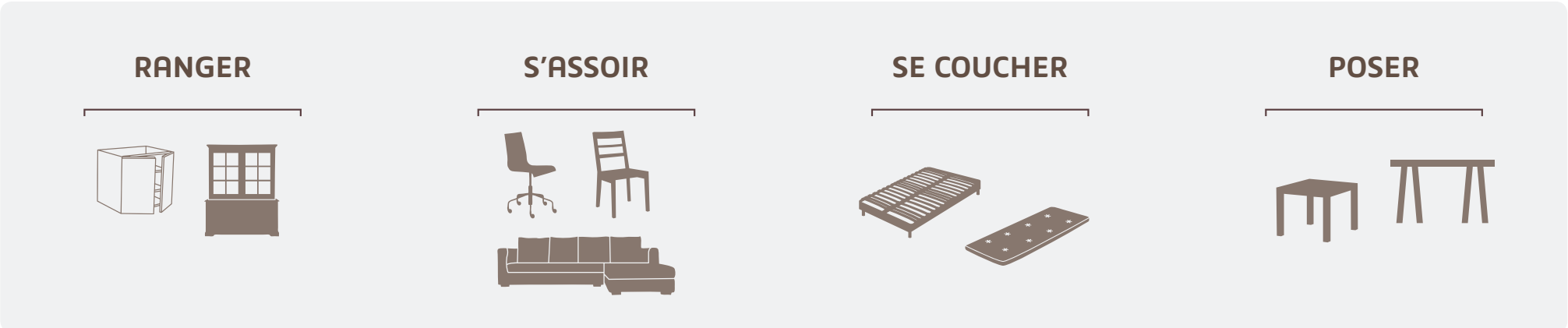

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :
- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousses, latex, tissu, cuir
- Plastiques
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles **démontés à l'état de planches**
- Les meubles **avec de la quincaillerie fixée dessus**
- Les meubles a**vec des miroirs, du verre**
- Les **étagères**, les **montants de meubles métalliques**

LES INTERDITS DANS LA BENNE

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- **Tapis, poussettes, sièges auto...**
- **Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...**

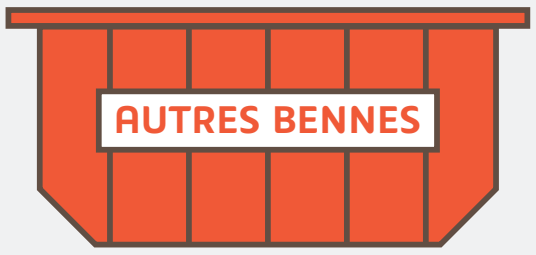

ÉCO-MOBILIER – SAS au capital de 200000 € - Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris - 538 495 870 RCS Paris
Imprimé sur du Cocoon 60 Silk (papier certifié FSC® mix, 60% de fibres recyclées et 40% de fibres vierges) - Crédits photographiques et illustration : Yannick Labrousse/Temps machine ; Relajaelcoco - Éco-mobilier, DR - Création : www.leoraymond.com - Juin 2018